



**MAIRIE DE  
SAINT-CAPRAIS**  
03190 – ALLIER



Saint-Caprais, le mardi 9 avril 2024

04 70 06 82 75  
[www.saintcaprais03.fr](http://www.saintcaprais03.fr)  
[mairie-st-caprais@orange.fr](mailto:mairie-st-caprais@orange.fr)

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL N°2/ 2024

**Le Conseil Municipal s'est tenu le  
Vendredi 5 avril à 18h00  
Salle du Conseil**

### PV séance précédente adopté à l'unanimité

#### L'ordre du jour était le suivant :

D 2024-02-01 Mesure budgétaire : Renouvellement annuel amortissements et fongibilité

#### Mandat de vote.

Présents : Marie-Line CLAME, Fabien GRANIER, Bernard MOLLO, Bernard de NICOLAY.

Absents excusés : 2 Denis CHAMBON, Colette LECOQ

Pouvoirs : 2 Denis CHAMBON à Bernard MOLLO, Colette LECOQ à Fabien GRANIER

Secrétaire de séance : Bernard de NICOLAY

#### Compte-rendu des décisions prises par le Maire conformément aux délégations de compétences.

Le bloc évier de la Salle polyvalente a été remplacé.

## Délibération :

### D 2024-01-01 : Renouvellement annuel 2024 Délibération approuvant le régime des amortissements des immobilisations et la fongibilité des crédits

#### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- DE RENOUELER L'application la méthode de l'amortissement linéaire *pro rata temporis* pour 2024 à compter de la mise en service du bien.
- DE FIXER les durées d'amortissements pour les nouvelles immobilisations acquises à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 comme prévu dans le règlement budgétaire et financier.
- DE DEROGER à l'amortissement au *pro rata temporis* pour les biens de faible valeur dont le montant unitaire est inférieur à 1 000 € TTC.
- D'AUTORISER le Maire a procéder, pour l'exercice 2024, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.
- D'HABILITER le Maire a prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

**Voté à l'unanimité.**

#### **Questions Diverses et portés à connaissance :**

- La Boucle de Tronçais : le samedi 20 avril, passage sur Saint-Caprais prévu à 14h28
- La prochaine commission de contrôle des listes électorales aura lieu le 16 mai 2024
- L'élection européenne se tiendra le dimanche 9 juin 2024, un planning du bureau de vote est proposé et accepté par les conseillers.
- Le Maire rend compte au conseil de l'avancée des travaux, sont terminés :
  - la pose de la porte et de la fenêtre de la salle polyvalente (côté bar)
  - le jardin du souvenir au cimetière
- La fête des enfants aura lieu le samedi 25 mai 2024 à partir de 14h, les familles en seront informées par le prochain « Echo de Saint-Caprais ».
- Fin mai début juin un drone survolera la commune afin de produire des photos et vidéos pour la Communauté de Communes.

**La séance est levée à 18h40.**

**Vous pouvez retrouver ce PV sur le site internet de la mairie : [www.saintcaprais03.fr](http://www.saintcaprais03.fr)**

**Le secrétaire de séance,**

**Bernard de NICOLAY**



**Le Maire,**

**Bernard MOLLO**

